

Ville de WIMEREUX

Si vous souhaitez obtenir des informations adressez-vous à :
Mairie de WIMEREUX

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° **DP 62893 22 00047**

Reçu le : **31/03/2022**

Adresse des travaux :

**6 Rue d'Alsace
62930 WIMEREUX**

Nature des travaux : **Ravalement de la façade**

Référence cadastrale : **AK775**

Destinataire :

Madame SOUGNIEZ Anne-Sophie
6 rue d'Alsace
62930 WIMEREUX

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une **DP 62893 22 00047** le **31/03/2022**, pour un projet de **Ravalement de la façade**, situé au **6 Rue d'Alsace 62930 WIMEREUX**.

Par courrier en date du 22 avril 2022, il vous a été demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]**
- **DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme]**

L'ensemble de ces éléments n'ayant pas été adressé à la mairie de WIMEREUX dans le délai de trois mois qui vous était imparti en application de l'article R423-39 du code de l'urbanisme, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.

De ce fait, si vous souhaitez réaliser votre projet, vous devrez déposer une nouvelle demande de déclaration préalable.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Boulogne sur mer,
Le 26 août 2022



Le responsable du service instructeur
mutualisé de la Communauté
d'Agglomération du Boulonnais